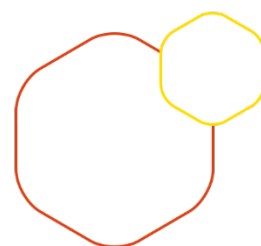
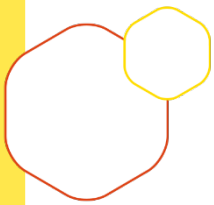


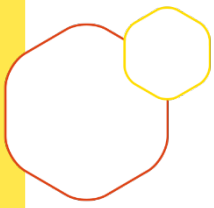
Rapport 2017 sur la Loi de Transition Énergétique

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.





INTRODUCTION	3
PARTIE 1	5
<i>Les démarches générales d'Harmonie Mutuelle en matière de prise en compte des critères ESG dans sa gestion de ses investissements</i>	5
1.1 – L'approche RSE Harmonie Mutuelle.....	6
1.2 – Impacts de l'approche RSE sur l'analyse ISR	9
1.2.1 – Approche selon les catégories d'actifs	9
1.2.2 – Approche basée sur le Référentiel RSE de la Mutuelle	11
1.3 – La communication	12
PARTIE 2	13
<i>Les critères ESG dans la politique de placements des actifs de la mutuelle</i>	13
2.1 – Descriptif des critères pris en compte	14
2.2 – Résultats des analyses par classe d'actifs	17
2.2.1 L'immobilier :	17
2.2.2 -Les prises de participation :	18
2.2.3 Les valeurs mobilières de placement	19
2.4 – Traduction des critères RSE dans la politique d'investissements de la Mutuelle.....	25
2.4.1 - Immobilier	25
2.4.2 – Prise de participations	25
2.4.3 – Valeurs mobilières de placements.....	26
PARTIE 3	29
<i>Analyse des risques climatiques et Trajectoire de limitation du réchauffement climatique</i>	29
3.1 – Analyse du risque climat- énergie et de la TEE	30
3.1.1 L'immobilier.....	30
3.1.2 -Les participations	30
3.1.3 Les valeurs mobilières de placement	31
3.2 – Mesures de l'empreinte carbone.....	36
3.3 – Trajectoire de limitation du réchauffement climatique	37
3.3.1 Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique.....	37
3.3.2 Contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique dans le portefeuille	38



INTRODUCTION

Etre un acteur engagé pour la préservation de notre planète et le réchauffement climatique est un objectif important pour Harmonie Mutuelle. La mutuelle souhaite contribuer au bien-être de la population actuelle mais aussi veiller au respect des grands équilibres pour les générations à venir.

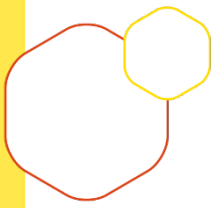
Des actions doivent être impérativement réalisées par tous les acteurs économiques : Harmonie Mutuelle s'inscrit dans cette démarche et notamment à travers différentes actions qui concernent plus particulièrement ses adhérents et ses salariés. Ces actions sont explicitées dans son rapport annuel Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et son rapport annuel sur la Loi de Transition Energétique (LTE).

Harmonie Mutuelle produit son rapport sur la Loi de Transition Energétique pour la deuxième année. Celui-ci permet d'illustrer à travers sa politique de gestion de ses investissements, sa démarche de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance, et les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et aux objectifs de développement durable.

Cette loi applicable depuis 2017 qui vise à favoriser le financement de la transition écologique et énergétique, concerne la politique ISR au sens large, avec un focus particulier sur la Finance carbone. Il s'agit d'une extension de l'article 224 de la loi Grenelle.

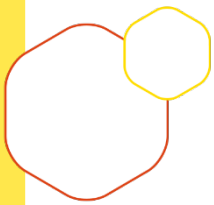
Toutes les actions engagées par Harmonie Mutuelle au cours de l'année 2017 et dans la continuité des engagements pris en 2016 sont reportées dans ce présent rapport annuel 2017 sur la Loi de Transition Energétique.





PARTIE 1

Les démarches générales d'Harmonie Mutuelle en matière de prise en compte des critères ESG dans sa gestion de ses investissements



1.1 – L’approche RSE Harmonie Mutuelle

▪ La politique de Responsabilité Sociétale chez Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle a défini sa politique de responsabilité sociétale depuis 2012, en anticipation de l’obligation règlementaire de reporting Art.225 loi grenelle 2 en vigueur en 2013.

Adopté par l’assemblée générale, son référentiel RSE est fondé sur un diagnostic établi selon **la norme ISO26000** (cadre de référence international). Il exprime les engagements pris par Harmonie Mutuelle sur les enjeux sociaux environnementaux et sociétaux pertinents au regard de son positionnement d’acteur global de santé et des attentes de ses parties prenantes : **les enjeux de santé sont au cœur de son projet et de sa politique RSE.**

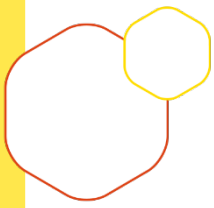
La Mutuelle qui fête ses 5 années d’existence a été évaluée "Engagée RSE" début 2017 (démarche AFNOR).

Cette politique RSE s’articule autour de 4 **pilliers**, 7 **engagements** et 14 **pratiques professionnelles clés** intégrés dans les activités par toutes les directions d’Harmonie Mutuelle. Cet ensemble constitue le référentiel de responsabilité sociétale d’Harmonie Mutuelle : il intègre 11 des 17 objectifs de développement durable 2030, listés dans la nouvelle feuille de route établie par l’ONU en septembre 2015 et représentés par les différents symboles ci-dessous :



Cette feuille de route universelle sur le développement durable élaborée par les 193 États membres de l’ONU a permis d’adopter le programme de développement durable à l’horizon 2030. C’est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les objectifs de développement durable couvrent l’intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l’énergie, l’eau mais aussi la pauvreté, l’égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l’agriculture, l’éducation...



L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques.

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années.

Le plan environnement d'Harmonie Mutuelle élaboré en 2015 **inclut la politique de gestion des placements financiers et du patrimoine immobilier.**

Pour les 4 piliers de la politique RSE d'Harmonie Mutuelle, la démarche a été de définir des objectifs prioritaires et de lier chacun d'eux à des objectifs de développement durable.

- **Pilier 1 - l'accès à la Santé et le Bien-être :**

Sur ce thème, les objectifs prioritaires d'Harmonie Mutuelle consistent à :

- Aider à gérer au mieux son capital santé, y compris lors des aléas de vie.
- Mettre en place des solutions d'entraide de proximité

Ils peuvent être rapprochés aux 4 objectifs de développement durable qui sont :

- bonne santé et bien-être (objectif 3)
- égalité entre les sexes (objectif 5)
- travail décent & croissance économique (objectif 8)
- inégalités réduites (Objectif 10)

- **Pilier 2 : le Dialogue et l'innovation :**

Sur ce thème, les objectifs prioritaires d'Harmonie Mutuelle consistent à :

- Recourir à des **produits et services** responsables et respectueux dans nos **achats** et nos **partenariats**.
- Intégrer la **responsabilité sociétale** dans notre **culture** et notre **activité**.

Ils peuvent être rapprochés des 4 objectifs de développement durable qui sont :

- bonne santé et bien-être (objectif 3)
- eau propre et assainissement (objectif 8)
- consommation et production responsable (objectif 12)
- partenariat pour la réalisation des objectifs (objectif 17)

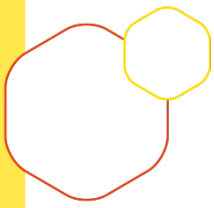
- **Pilier 3 : les hommes et les femmes :**

Sur ce thème, les objectifs prioritaires d'Harmonie Mutuelle consistent à :

- Promouvoir la diversité et refuser toute forme de discrimination.
- Développer les compétences et soutenir l'épanouissement des collaborateurs

Ils peuvent être rapprochés des 6 objectifs de développement durable qui sont :

- pas de pauvreté (Objectif 1)
- bonne santé et bien-être (Objectif 3)



- travail décent & croissance économique (Objectif 8)
- inégalités réduites (Objectif 10)
- consommation et production responsable (Objectif 12)
- partenariat pour la réalisation des objectifs (objectif 17)

- **Pilier 4 : la Santé et l'environnement :**

Sur ce thème, les objectifs prioritaires d'Harmonie Mutuelle consistent à :

- Agir pour une **relation** bénéfique entre **santé** et **environnement**.

Il peut être rapproché des 6 objectifs de développement durable qui sont :

- bonne santé et bien-être (Objectif 3)
- eau propre et assainissement (Objectif 8)
- énergie propre et d'un coût abordable (Objectif 7)
- consommation et production responsable (Objectif 12)
- mesures relatives à la lutte contre le changement climatique (Objectif 13)
- vie terrestre (Objectif 15)

Ce constat permet de conforter la démarche de la Mutuelle puisqu'elle s'inscrit dans l'approche universelle.

L'article 173 engage les mutuelles à aller plus loin dans la formalisation de leur démarche de progrès : la politique engagée et la stratégie de placement devant intégrer la prise en compte de critères ESG et la contribution au respect de la trajectoire de 2° du réchauffement climatique. Tous les travaux d'analyse réalisés sur ces thèmes en 2017 s'efforcent de répondre à ces objectifs.

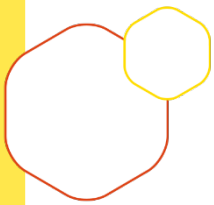
- **Les investissements de la Mutuelle sous contrainte ISR**

Le portefeuille des placements d'Harmonie Mutuelle est constitué de valeurs mobilières de placements, d'immobiliers et de titres de participation. Sa composition par catégorie au 31/12/2017 est la suivante :

- Immobiliers : 10 % dont 64 % titres de SCI
- Participations : 22% dont près de 16 % en titres Mutex SA
- Valeurs mobilières de placement : 65%
- Dépôts, prêts : 3%

Harmonie Mutuelle a choisi d'aborder les différents points du décret sur les trois 1ères classes d'actifs (immobiliers, participations, et valeurs mobilières de placement). Son approche et son analyse sont différentes selon la catégorie :

- elle a donné une priorité à la catégorie des valeurs mobilières de placement qui est la classe d'actifs la plus importante par ses 65 %,
- elle a engagé des actions sur le poste immobilier via sa gestion de patrimoine pour ses immeubles détenus en direct ou via des titres de SCI,
- elle a défini une stratégie de suivi sur sa prise de participation la plus importante qui est chez Mutex SA.



1.2 – Impacts de l’approche RSE sur l’analyse ISR

1.2.1 – Approche selon les catégories d’actifs

Le référentiel RSE d'Harmonie Mutuelle, dont l’approche ISR est détaillée dans le paragraphe 1.2.2 ci-après, s'applique à l'ensemble de ses actifs. Des critères spécifiques sont sélectionnés par catégorie.

1.2.1.1 - L’immobilier

Cette catégorie représente plus de 10 % des actifs de placement et englobe à la fois des immeubles détenus en direct par la Mutuelle et des immeubles détenus via des titres de SCI.

L'approche ISR se traduit par la transformation du patrimoine le plus ancien, obsolète ou inapproprié aux usages d’exploitation d’Harmonie Mutuelle, par des locaux neufs répondant à minima à la RT2012. En parallèle, Harmonie Mutuelle a lancé un schéma directeur immobilier ayant pour objectif de se désengager sur une partie du poste « immeubles d’exploitation » pour pouvoir se diversifier et venir se positionner sur le poste « immeubles de rapports ».

1.2.1.2 - Les prises de participation

Cette catégorie, qui représente près de 22 % des actifs de placement, est constituée de différentes prises de participation dans des structures assurance comme la participation dans la SAS Sphéria Vie et dans la SA Mutex, et des prises de participations dans des structures du réseau de soins ou hospitaliers comme principalement la participation dans la SAS HDS et dans le groupe Hospi Grand Ouest.

L'approche ISR au titre de l'année 2017, tout comme l’année 2016, a été appréciée uniquement sur la prise de participation la plus significative qui est la SA Mutex. Celle-ci représente à elle seule plus de la moitié des prises de participation d’Harmonie Mutuelle. Pour traduire cette approche, Harmonie Mutuelle a pris connaissance du rapport extra-financier et du rapport sur la Loi de Transition Energétique élaboré par Mutex au titre de l’année 2017.

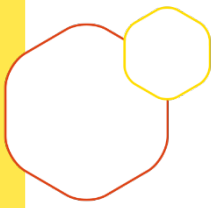
1.2.1.3 - Les valeurs mobilières de placement

Pour cette catégorie d’actifs, tous les placements en gestion déléguée ont fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année et une analyse détaillée a été produite au 31.12.17. L’approche est réalisée en deux phases :

- **1ère phase (Etape 1) :**

Il consiste à appliquer un filtre ISR basé sur le propre référentiel des Sociétés de gestion avec en plus l'exclusion des émetteurs selon les contraintes imposées par Harmonie Mutuelle.

La gestion des valeurs mobilières de placement est réalisée à travers 5 mandats de gestion 100 % obligataires et de 6 fonds réservés constitués d'un mixte de support actions et obligataires détenues en direct.



La gestion déléguée a toujours été le mode de gestion privilégiée de la Mutuelle pour ses actifs de Valeurs mobilières de placement car elle présente un certain nombre d'avantages parmi lesquels, en terme d'approche extra financière, il est important de souligner que :

- Les Sociétés de gestion sont signataires des PRI pour la plupart, et adhèrent soit aux principes du pacte mondial de l'ONU, soit à tout organisme soucieux du développement des investissements responsables,
- Les Sociétés de Gestion ont plus de poids en raison du volume des encours gérés et /ou par leur affiliation à l'association française de la gestion financière en matière de vote et d'engagement,
- Les actifs d'Harmonie Mutuelle sont essentiellement des obligations, ce qui ne lui permet pas d'assister aux assemblées et d'exercer seule un droit de vote, mais elle peut agir à travers les Sociétés de gestion,
- Les Sociétés de gestion mettent à disposition d'Harmonie Mutuelle leurs propres analyses extra financières,
- Les Sociétés de gestion s'appuient également sur des agences de notations externes spécialisées dans les notations extra financières. (Vigeo, Euris, Msci, Sustainalitics ...)

En complément de ces chartres, conventions ou adhésions signées, les Sociétés de gestion mènent leurs propres politiques d'engagements au travers d'actions directes qui se résument à :

- des engagements pour influence,
- des votes aux assemblées générales,
- des dialogues pré assemblée,
- des positions dans la politique d'engagement exercées au travers de l'Association Française de la Gestion d'Actif.

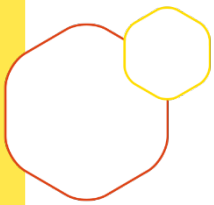
Pour Harmonie Mutuelle, il est donc important de s'appuyer sur cette expertise et de se baser sur les résultats de ces analyses pour apprécier les pratiques de développement durable des émetteurs en portefeuille et, d'exclure ceux ayant une notation ESG qui ne serait pas satisfaisante au regard de ces critères.

Tout au long de l'année 2017, Harmonie Mutuelle a donc pu apprécier la qualité des émetteurs au travers des reporting fournis par les gestionnaires.

Des arbitrages ont également été réalisés pour éliminer certains de ces émetteurs faisant l'objet de controverses importantes ou ayant une notation en deçà des limites convenues.

- **2ème phase (étape 2) :**

Il consiste à appliquer un filtre ISR basé sur le référentiel RSE de la Mutuelle qui est explicité dans le point suivant. Cette seconde analyse permet de mettre en place notre propre référentiel afin d'aller plus loin dans la démarche en la personnalisant et en intégrant nos propres critères RSE dans l'approche ISR.



1.2.2– Approche basée sur le Référentiel RSE de la Mutuelle

L'approche de la Mutuelle consiste à appliquer un filtre basé sur les valeurs et engagements RSE de la mutuelle pour la catégorie des « valeurs mobilières de placements » et de prendre connaissance de la démarche engagée par MUTEX SA.

En complément de l'analyse réalisée par les sociétés de gestion, Harmonie a souhaité réaliser une seconde analyse qui consiste à appliquer un filtre ISR en lien avec la politique RSE et les indicateurs.

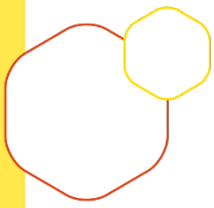
Dans ce cadre, pour 2017, Harmonie Mutuelle a sélectionné deux thématiques de son référentiel RSE : "l'eau" et "la santé et le bien-être au travail ". Ces deux thématiques ont fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de la gestion des actifs financiers et une première restitution a été jointe au présent rapport.

▪ L'implication de la Mutuelle dans les instances engagées pour le développement durable

Harmonie Mutuelle s'implique à travers plusieurs organismes reconnus :

- Le FIR : Harmonie Mutuelle est membre du FIR depuis début 2013
 - Novethic : Harmonie Mutuelle a adhéré depuis début 2015
 - Le CDP : Harmonie Mutuelle a adhéré depuis le début d'année 2018
- Harmonie Mutuelle est membre du **FIR (Forum pour Investissements Responsables)** depuis 2013. A ce titre, via la Direction Responsabilité et Innovation Sociétale, elle bénéficie des travaux et échanges des 5 commissions permanentes du FIR (commissions Grand Public, commissions Plaidoyer, commissions recherche, commissions relations émetteur et commissions relations Sociétés civiles).
 - Harmonie Mutuelle est membre de **Novethic** depuis 2015. A ce titre, elle participe aux colloques annuels, bénéficie des notes « Orange » du Cercle, d'une information sur l'essentiel de la finance Responsable en France comme à l'international et a accès à des formations spécifiques. Ce sont les membres du comité placements Harmonie Mutuelle qui représentent principalement la mutuelle.
 - Harmonie Mutuelle adhère depuis cette année au **CDP** (Disclosure Insight Action). Le CDP est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est d'étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique.

Le CDP réalise une enquête annuelle pour collecter des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Depuis 2010, le CDP a étendu son périmètre à une enquête annuelle sur la gestion de l'eau par les entreprises, appelée « CDP Water » et, depuis 2013, à une autre enquête sur leur impact sur les forêts : « CDP Forests ».



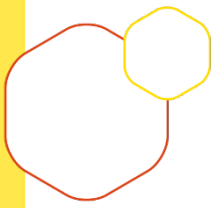
1.3 – La communication

Depuis 2012, Harmonie Mutuelle informe, ses adhérents, ses délégués à l'assemblée générale, et ses salariés, sur l'ensemble des impacts en matière sociale, environnementale et sociétale notamment au travers du rapport extra-financier annuel qui intègre des éléments relatifs à la politique de placements financiers.

- **Grand Public** : les rapports RSE (indicateurs ; objectifs ; rapport intégré) et BGES sont disponibles sur le portail grand public d'harmonie Mutuelle.
- **Elus mutualistes représentants des adhérents** : la version papier du référentiel d'indicateur RSE ainsi que le suivi des objectifs RSE datés et chiffrés adressés aux délégués à l'assemblée générale dans le cadre du rapport de gestion, sont également disponibles à l'ensemble des élus sur l'espace digital qui leur est dédié " WebElus".
- **Entreprises Adhérentes** : le reporting RSE est diffusé par voie électronique à un panel d'entreprises adhérentes par la Direction du Développement.
- **Salariés** : chaque année une annonce est diffusée auprès des salariés sur l'intranet « Horizon » afin de les encourager à prendre connaissance de ces approches au travers des rapports mis à leur disposition. Le rapport est également diffusé dans les directions par le biais du réseau des 36 acteurs relais RSE.

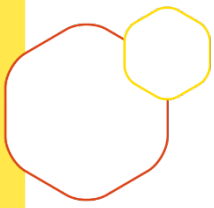
Par ailleurs, Harmonie Mutuelle mène un dialogue avec ses parties prenantes, sur des sujets sociétaux identifiés comme majeurs et en lien avec ses activités en s'appuyant sur une méthodologie développée en interne. Depuis 2016, les deux dialogues initiés portent d'une part sur le sujet des "aidants familiaux", notamment salariés, et d'autre part sur le sujet de la "gouvernance éthique des données". Le groupe sur la "gouvernance éthique des données" a rendu ses conclusions fin d'année 2017 et les travaux se poursuivent pour le groupe travaillant sur les « aidants familiaux ».

S'agissant du présent rapport, celui-ci sera disponible sur le site internet de la Mutuelle, à compter de fin juin 2018.



PARTIE 2

Les critères ESG dans la politique de placements des actifs de la mutuelle



2.1 – Descriptif des critères pris en compte

Les indicateurs sélectionnés par Harmonie Mutuelle se rapportent à des enjeux de développement durable situés au cœur de son activité et de ses engagements sociétaux :

- La relation bénéfique entre santé et environnement et changement climatique,
- L’engagement pour la promotion et l'accès à la santé pour tous.

Dix enjeux ont été identifiés et se rapportent aux 4 domaines du Référentiel RSE d’Harmonie Mutuelle présentés ci-dessous.

▪ **Domaine 1 : Santé et bien-être au travail**

Harmonie Mutuelle prône les valeurs humaines telles que la solidarité, la prévoyance ou la démocratie.

La Mutuelle a sélectionné pour ce domaine les critères suivants qui répondent à l’enjeu **droit à la santé et la sécurité des salariés** :

- La mission même d’Harmonie Mutuelle est l’amélioration de la santé, l’accès aux soins pour tous, la préservation d’un système de santé et de protection sociale solidaire, enjeu majeur du développement durable.
- Son action quotidienne consiste notamment à coopérer avec ses entreprises adhérentes pour bien-sûr assurer l’accès financier aux soins mais aussi mettre en œuvre des programmes de prévention des risques santé liés à l’activité professionnelle, réduire l’absentéisme et favoriser le bien-être global au travail de ses adhérents, y compris en lien avec leur vie personnelle (situation d’aidants familiaux salariés ; jeunes parents).

La coopération avec les entreprises dans le domaine de la santé et la sécurité au travail s’exprime aussi au travers de critères et indicateurs pris en compte :

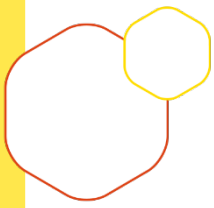
- Les accidents de travail
- L’absentéisme

▪ **Domaine 2 : Dialogue et innovation**

Préparer l’avenir, Harmonie Mutuelle l’imagine au travers des dispositifs innovants pour répondre aux enjeux de la santé d’aujourd’hui et de demain (conventionnement plus large avec les professionnels de santé pour faciliter l’accès aux soins et diminuer le reste à charge, mieux vivre à domicile par la téléassistance, utilisation des nouvelles technologies pour faciliter la vie des adhérents ou leur proposer des services de prévention).

Les valeurs de dialogue, d’écoute et de participation directe des adhérents dans la vie de la mutuelle sont au cœur de sa gouvernance. Elles sont considérées comme garantes de l’engagement sociétal pour une innovation développée dans un cadre éthique, contributive au développement durable, et performante économiquement.

Dans le cadre de ses objectifs datés et chiffrés RSE, Harmonie Mutuelle s’engage d’ailleurs à promouvoir la diversité et la représentativité des élus dans son conseil d’administration.



C'est dans cette logique que l'enjeu **diversité et indépendance dans la gouvernance d'Entreprise** est pris en compte et que les critères et indicateurs suivants ont été sélectionnés pour la gestion financière :

- Diversité : Femmes dans le management ;
- Indépendance : % de membres indépendants au sein du Conseil d'administration.
- Intégrité, conformité

▪ **Domaine 3 : Les femmes et les hommes**

Parmi les facteurs déterminants de la santé figurent les facteurs sociaux :

- Chacun peut être exposé à des événements majeurs ou des situations de vie qui peuvent impacter négativement sa situation personnelle, économique, et son état de santé, et cela de façon interdépendante : maladie, invalidité, handicap, chômage, vieillesse, décès ou maladie grave d'un proche, rupture familiale,... qui peuvent engendrer à la fois des pertes de revenus et des augmentations des dépenses.
- Harmonie Mutuelle a mis en place un panel de services (action sociale ; assistance) afin de prévenir, d'accompagner et aider ses adhérents confrontés aux aléas de la vie et prévenir leurs conséquences sur la santé.
- Les entreprises jouent un rôle majeur dans l'évolution de ces déterminants sociaux de santé au travers de leur politique de développement, d'inclusion sociale, d'éducation et de formation.

C'est pourquoi, en prolongation de ses actions en tant qu'acteur de santé et de protection sociale, Harmonie Mutuelle choisi d'influer également au travers de sa politique responsable d'investissement en choisissant des critères et indicateurs sociaux ciblés :

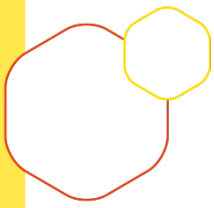
- Emploi : licenciements économiques ;
- Egalité de traitement : équité hommes/femmes ;
- Intégration de personnes en situation de handicap ;
- Taux de formation (développement du Capital humain) ;
- Droits de l'Homme.

Ces critères font partie de la catégorie des enjeux liberté et négociations collectives, libertés et conditions de travail décentes et libertés fondamentales, les droits de l'Homme.

▪ **Domaine 4 : Santé et environnement**

Harmonie Mutuelle communique sur les déterminants de santé qui sont les comportements influant sur la santé (facteurs individuels), qui eux-mêmes sont fortement impactés par les conditions sociales, l'accès aux soins, et la pollution (facteurs essentiellement externes/collectifs).

Ainsi, dans le choix de ces critères pour le domaine « Santé et environnement », Harmonie Mutuelle a choisi de suivre pour les émetteurs présents dans son portefeuille les indicateurs suivants :



- La consommation d'eau ;
- La consommation d'énergie ;
- Les émissions polluantes : GES et rejets toxiques dans l'eau ;
- Les mesures pour préserver les ressources de la pollution (eau-air).

En complément, Harmonie Mutuelle a choisi de suivre également les initiatives des Emetteurs présents dans le portefeuille sur l'enjeu.

- **La protection de la Biodiversité**

L'humain étant partie intégrante de la biodiversité, il est en interaction dynamique avec les autres éléments des écosystèmes.

La Mutuelle a choisi de sensibiliser ses parties prenantes sur le lien entre « Santé » et « Environnement » via la thématique eau-santé-climat.

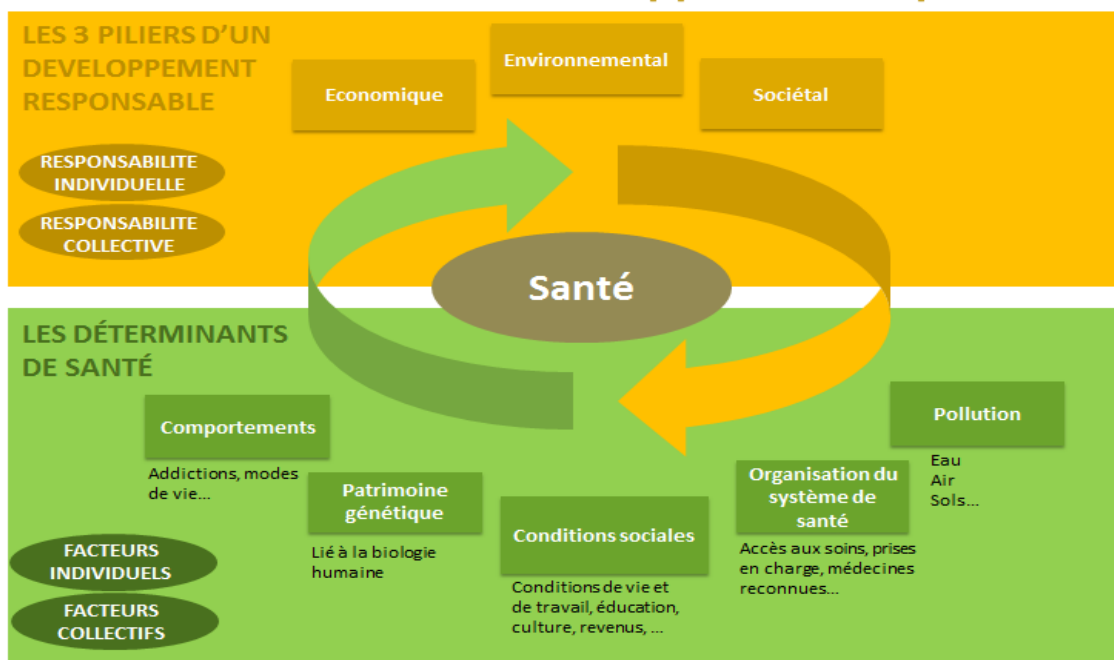
Il a été défini 3 enjeux dans le but d'agir sur la préservation de la qualité de l'eau et de l'air qui sont :

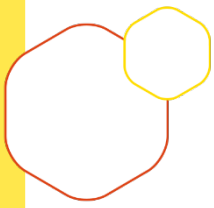
- **Préservation des ressources,**
- **Lutte contre le réchauffement climatique,**
- **Maîtrise des pollutions.**

Dans ces actions concrètes Harmonie Mutuelle communique via son site internet sur le caractère précieux et fragile de l'eau et de l'impact de la qualité de l'air sur notre santé.

La préservation de ces ressources est un enjeu de Société : cette action est un déterminant pour la santé comme l'illustre le schéma ci-dessous :

La santé au cœur d'un développement responsable





2.2 – Résultats des analyses par classe d'actifs

2.2.1 L'immobilier :

Les analyses reposent sur la comparaison entre les tableaux de bord immobiliers internes avec comme principaux indicateurs clés de performance (KPI) (ratios d'occupation, consommations d'énergie et de fluides au m² ...) et les tableaux de bord des associations professionnelles du type Buzy Ratios de l'ARSEG (association des directeurs et responsables des services généraux), ce qui permet de comparer nos indicateurs clés de performance (KPI) avec des chiffres nationaux d'une centaine de grandes entreprises.

Les informations utilisées pour l'analyse reposent également sur des études techniques, géographiques, la description et la labélisation officielle des bâtiments.

Pour étudier les enjeux en rapport avec les engagements d'Harmonie Mutuelle, l'analyse s'appuie aussi sur les données fournies par les candidats locataires afin de sélectionner leur secteur d'activité en cohérence avec la politique de placement mobilière à savoir :

- L'emplacement,
- L'année de construction, modes constructifs, norme RT2012 à minima,
- Le ratio surface utile / surface brute,
- Le taux d'occupation,
- Les labels environnementaux,
- Les moyens de déplacements nécessaires pour rejoindre les actifs (véhicules, transport en communs etc.),
- Le niveau de consommation connue des fluides et énergie.

L'analyse technique des actifs immobiliers doit permettre de faire ressortir les performances énergétiques et la consommation des fluides.

Le diagnostic de performances énergétiques obligatoire a été produit sur un échantillon de bâtiments les plus représentatifs d'Harmonie Mutuelle.

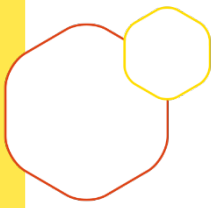
Pour les bâtiments ayant un impact fort sur la qualité de vie au travail, une charte d'aménagement est en cours de construction afin d'harmoniser et améliorer les conditions de travail des collaborateurs d'Harmonie Mutuelle.

La liste des sites qui ont fait l'objet de transformation en 2017, est la suivante :

- **Annecy** : opération de rénovation lourde avec l'amélioration des performances énergétiques (ouvrants, climatisation et chauffage neufs. Remise à neuf des plateaux pour plus de confort,
- **Laval** : réduction de plus 50% de la surface occupée,
- **Le Mans** : déménagement dans un immeuble plus performant et plus compact,
- **Laxou** : vente des trois sites et signature d'un bail en état futur d'achèvement pour regrouper toutes les équipes sur un immeuble HQE économisant 20% de surfaces.

Et la liste des sites qui vont faire l'objet de déménagement ou de transformations en 2018 est la suivante :

- **Quimper** : vente prévue de l'immeuble pour réduire les surfaces de 70%,



- **Le Havre** : vente ou travaux permettant la réduction des surfaces et une amélioration des performances énergétiques,
- **Saint Etienne** : Regroupement de trois sites sur un seul plateau,
- **Paris Blomet** : rapatriement des équipes de la rue de Javel après travaux.

Par ailleurs, des audits énergétiques réglementaires ont été effectués sur les bâtiments les plus représentatifs de la Mutuelle qui sont Laxou, Rennes et Paris.

Ces audits ont permis de conforter les choix de la mutuelle puisque cela a confirmé la vente du site de Laxou. Concernant les deux autres sites qui répondent globalement aux normes, il n'a pas été envisagé de travaux lourds complémentaires à ce qui avait été déjà prévu.

2.2.2 -Les prises de participation :

L'histoire de Mutex et son cœur de métier centré sur des activités d'assurance a incité Mutex à privilégier deux enjeux RSE : les aspects sociaux et l'ISR, tout en prenant en compte les sujets environnementaux.

Début 2017, l'engagement RSE de Mutex s'est traduit par une excellente classification décernée par l'AFNOR dans le cadre de l'évaluation RSE (score de 77/100).

La certification AFNOR décernée à Mutex est une preuve des actions engagées par cette société dans son approche RSE.

La prise de connaissance du rapport extra financier et du rapport LTE de Mutex permet de mesurer les actions engagées en matière sociale, environnementale et sociétale et de quantifier à partir d'indicateurs les efforts produits.

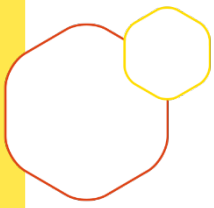
En matière de gestion des placements financiers, Mutex confie sa gestion financière à OFI AM, société de gestion qui est en mesure de communiquer la qualité ISR du portefeuille investi au regard d'une grille de cotation. Mutex a validé la politique de vote du groupe OFI Asset Management.

Les travaux ont été engagés avec la société de gestion OFI AM, société de gestion reconnue pour son approche gestion ISR.

La SA Mutex a introduit, pour ses nouveaux investissements, des critères d'exclusion sur des actifs répertoriés dans la catégorie ISR « sous surveillance » et en Risques ESG Elevés toutes thématiques confondues.

Pour rappel, la détermination des émetteurs à « Risques ESG élevé » porte sur les émetteurs :

- Ayant déjà fait l'objet de controverses majeures, lorsque l'analyse ESG ne démontre pas la mise en place de mesures correctrices adaptées.
- Dont l'analyse ESG révèle des signaux d'alerte fort : l'objectif est de détecter les émetteurs qui présentent les plus grandes faiblesses, du fait notamment de :
 - Mauvaises pratiques de Gouvernance,
 - Multiplication de controverses et absence de plan d'action visible.



2.2.3 Les valeurs mobilières de placement

2.2.3.1 - Etude et résultats issus du référentiel des Sociétés de Gestion et arbitrages Harmonie

Les informations utilisées pour l'analyse reposent dans un 1er temps sur la notation ESG donnée par les Sociétés de gestion. Une échelle de notation propre à chaque Société de gestion permet de visualiser les émetteurs les moins bien notés en matière de développement durable. Trimestriellement, les Sociétés de Gestion établissent un reporting qui permet de voir l'évolution selon leur propre échelle de notation.

Ces échelles de notation comportent un certain nombre d'indicateurs ESG.

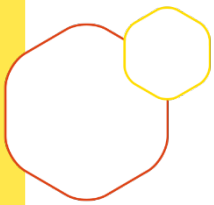
Sur la base des reportings et des échanges lors des comités de gestion trimestrielle, il est vérifié la bonne application par les Sociétés de gestion des orientations prises par Harmonie Mutuelle qui sont, outre le respect des critères d'exclusion énoncés au début de ce rapport :

- la suppression totale ou partielle des émetteurs se situant dans la (les) catégorie (s) la (les) moins bien notée (s),
- la minoration de la partie non évaluée du portefeuille dans l'optique d'avoir une notation ESG pour la totalité des émetteurs privés détenus,
- l'amélioration de la notation ESG,
- l'introduction des investissements répondant aux changements climatiques et à la transition écologique.

Le Résultat de ces analyses par mandat puis fonds dédié se résume pour 2016 et 2017 dans les deux tableaux ci-dessous :

Mandat	TEE	résultats [†]			rappel des référentiel de notation	1-note globale		2-couverture globale**		3- % une note faible***	
		1	2	3		12.2017	12.2016	12.2017	12.2016	12.2017	12.2016
BFF	oui	+	+	-	note A (meilleure pratique ESG) à note E (émetteur ne répondant pas aux exigences ESG de son secteur) <small>catégories: leaders/suiveurs</small>	93% de A à C	90% de A à C	100%	85%	7,3% noté D et E	4,9% noté D et E
OFI	oui	+	=	+	les + avancés en ESG à sous surveillance (sociétés ayant un retard dans l'ESG)	3,49/5 85,7% de leader à suiveur	3,36/5 76,6% leader à suiveur	100%	100%	6,9% ss surveillance	7,13% ss surveillance
QUILVEST	oui	+	-	+	catégories "bonne pratique" à "infraction"	41,32% bonne pratique ou en bonne voie	33,92% bonne pratique ou	94,8%	97,3%	2,48% en infraction	3,48% en infraction
ACER	oui	-	-	=	du centile 100 (très bonne note) au centile 0 note moyenne sur une échelle de 100	81,96%	85,19%	74,8%	89,3%	centile 31,3 1 émetteur < 52	centile 52
ECOFI	oui	-	+	-	du décile 1 à 3 (bien noté) au décile 10 (mauvais élève)	6,0/10	6,5/10	97%	93%	11 émetteurs note < 5/10	8 émetteurs note < 5/10

TEE: investissements vert ou favorables à la transition énergétique



fonds réservés	TEE	résultats ⁴			rappel des référentiel de notation	1-note globale		2-couverture globale		3- % une note faible ^{3**}	
		1	2	3		12.2017	12.2016	12.2017	12.2016	12.2017	12.2016
HARMO II Amundi	oui	+	=	+	de A à G, A étant la meilleure note, pas d'émetteurs en dessous de D	B-	C+	99,63%	100%	8,82% noté D	26,48% noté D
MISTRAL Natixis	oui	+	=	+	de Engagé à non évalué puis non suivi note moyenne sur une échelle de 7	6,24	5,98	99,24%	99,1%	16,90% noté neutre	29,10% noté neutre
HARMONIE ALLOCATION OFI AM	oui	=	=	+	de Leader à non Evalué : note moyenne sur une échelle de 5	3,67/5	3,69/5	100%	100%	0,1% ss surveillance	4% ss surveillance
HARMONIE Avenir ACER	oui	=	-	=	de centile 100 au centile 0 note moyenne sur une échelle de 100	actions : 88,64 taux : 82,02	actions : 84,01 taux : 89,61	actions : 80,74 taux : 58,32	actions : 85,69 taux : 89,74	actions : 1 sté score < 50 taux : 1 sté score < 50	actions : 3 stés score < 50 taux : 1 sté score < 50
HARMONIE EQUILIBRE QUILVEST SA	oui	+	+	+	catégories "bonne pratique" à "infraction"	42,99% bonne pratique ou	36,549% bonne pratique ou en	64,91%	62,10%	19,83%	25,63%
HARMONIE PATRIMOINE EGAMO	oui	=	=	=	de émetteur noté ++ à émetteur noté - exclusion des émetteurs notés -	note moyenne +	note moyenne +	93,4	92,9	3,60%	3,50%

* hors cash et Opc

La lecture de ces tableaux se fait de droite à gauche : la partie droite permet de prendre connaissance des indicateurs 2016 et 2017 pour les notations :

1. Note globale : cette note est le résultat de l'analyse faite par le gestionnaire et qui permet de mesurer la qualité du portefeuille au regard des critères ISR,
2. La couverture globale : ce pourcentage permet de mesurer le pourcentage des lignes en portefeuille répondant aux critères ISR par rapport au portefeuille global,
3. Le % d'une note faible permet de mesurer la quote-part du portefeuille qui fait l'objet d'une surveillance puisque la notation est mauvaise.

La synthèse des résultats 2016 2017 est présenté à gauche du tableau avec les signes +, =, -, et celle-ci permet de mesurer l'amélioration de la qualité du portefeuille dans le temps.

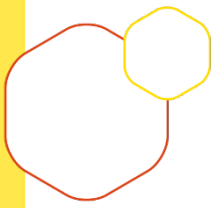
Tous les mandats et fonds sont TEE c'est-à-dire investissements « vert » ou favorables à la transition énergétique.

La synthèse qui peut être faite sur les mandats, se résume en trois points :

- La note globale s'améliore sauf pour 2 mandats en raison des sorties importantes d'obligations courant l'été pour ces 2 portefeuilles faussant ainsi l'analyse.
- De manière générale, la couverture d'analyse ISR est très satisfaisante sur l'ensemble des mandats même si pour certains, la note en baisse est liée à une diversification plus importante du portefeuille.
- Même constat pour le % de note plus faible : la diversification des émetteurs ainsi que les sorties d'obligations courant d'été faussent l'analyse.

La synthèse qui peut être faite sur les fonds réservés, se résume également en trois points :

- La note globale est meilleure ou au moins égale à celle de l'année précédente pour tous les fonds.



- De manière générale, la couverture d'analyse ISR est satisfaisante sauf pour le portefeuille géré par la société Quilvest. Des actions devront être engagées par cette société de gestion pour améliorer ce taux de couverture.
- Il est constaté également une amélioration du % des notations les plus faibles.

L'analyse globale montre néanmoins que les portefeuilles ne sont pas investis sur les secteurs carbo-intensifs puisque près de 67% des encours sur émetteurs privés sont réalisés sur des secteurs peu intenses. Pour les 33% restant, même si les portefeuilles détiennent des investissements favorables à la TEE, ceux-ci demeurent insuffisants. Ce point est présenté de façon plus détaillée dans le chapitre 3 « risque climat ».

A souligner, que suite à la demande d'Harmonie Mutuelle auprès de ses gestionnaires, le portefeuille détient **des obligations "vertes"**, certes pour un faible montant puisque les investissements dans les green bonds ne représentent que 3.22% du portefeuille. Ce pourcentage devrait progresser dans le temps puisque Harmonie Mutuelle a demandé à ses gestionnaires d'être attentifs aux émissions primaires sur ce type de support.

2.2.3.2 - Analyse du portefeuille pour les deux thématiques choisies par Harmonie Mutuelle

Pour cette étape, l'approche consiste à s'appuyer sur des organismes experts pour traiter plus particulièrement la thématique de l'eau et la thématique de la santé et bien-être au travail. Pour le sujet de l'eau, l'analyse a été réalisée à partir d'éléments produits par le CDP (Disclosure Insight Action). Pour le sujet de la santé et du bien-être au travail, l'analyse a été réalisée avec l'aide d'un prestataire externe à partir d'une collecte d'informations.

▪ La thématique « Eau »

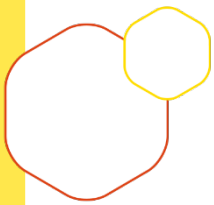
Si les enjeux liés à l'eau sont universels, certains secteurs d'activités y sont particulièrement sensibles, comme par exemple le secteur agro-alimentaire ou le secteur de la production d'électricité. Sur cette dernière activité, le lien entre l'eau et le changement climatique est évident : EDF, par exemple, a été contrainte d'augmenter son recours aux énergies fossiles – en partie à cause de fermetures temporaires de centrales nucléaires liées à des problèmes de sécurité, mais également à cause d'une chute de sa production d'électricité provenant de l'hydraulique, à cause de la sécheresse.

Cette analyse s'appuie sur les données communiquées dans le cadre de l'enquête annuelle diligentée par le CDP Water.

Celle-ci consiste à collecter des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises, sur la gestion de l'eau par les entreprises, appelée « CDP Water » et sur leur impact sur les forêts : « CDP Forests ».

1- choix des critères utilisés pour cette thématique :

Le sujet a été traité à partir **d'un questionnaire** dont les indicateurs permettent de jauger l'exposition aux risques de changement climatique et de transition énergétique.



Ce questionnaire donne lieu à l'attribution d'un score (de A à D-) en fonction des performances des entreprises sur six domaines :

1. **Transparence** : niveau de communication sur la thématique,
2. **Gouvernance** : prise en compte de la thématique dans l'entreprise à un niveau stratégique (Conseil),
3. **Mesure et surveillance des consommations d'eau, des prélèvements et rejets, de la qualité de l'eau...**,
4. **Evaluation du risque lié à la thématique, aussi bien sur les opérations directes que celles des fournisseurs,**
5. **Définition d'objectifs de réduction des impacts quantitatifs et qualitatifs,**
6. **Dialogue avec les fournisseurs pour les inciter à réduire leurs propres impacts sur l'eau.**

Ainsi, les scores obtenus par ordre croissant se déclinent de la façon suivante :

- Niveau 1 : Score D
Déclaration : Toutes les questions de l'enquête sont évaluées sur le niveau de transparence sur l'information ;
- Niveau 2 : Score C
Prise de conscience : ce niveau évalue le degré d'identification des problématiques liées à l'eau et leur compréhension par l'entreprise (manière dont les activités peuvent avoir un impact sur l'eau et inversement, manière dont les problématiques liées à l'eau peuvent avoir un impact sur les activités) ;
- Niveau 3 : Score B
Gestion : sont évaluées les actions mises en place par l'entreprise témoignant d'une bonne gestion des ressources en eau et d'une minimisation des externalités négatives (politique environnementale, évaluations sur site...) ;
- Niveau 4 : Score A
Leadership : fait référence aux meilleures pratiques.

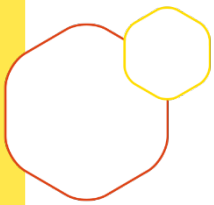
2- L'évaluation des risques et le lien avec le changement climatique :

Le CDP Water publie un bilan annuel (rapport 2017 sur l'eau) des réponses de plus de 2000 entreprises. Ces dernières citent plusieurs facteurs de risques :

- L'augmentation des pénuries en eau,
- Les inondations,
- Les sécheresses,
- L'augmentation du « stress hydrique » (liée à une surconsommation de la ressource),
- Le changement climatique.

Elles estiment que ces facteurs font peser les risques suivants sur leurs activités :

- Une augmentation des coûts d'exploitation,
- Des ruptures d'approvisionnement,



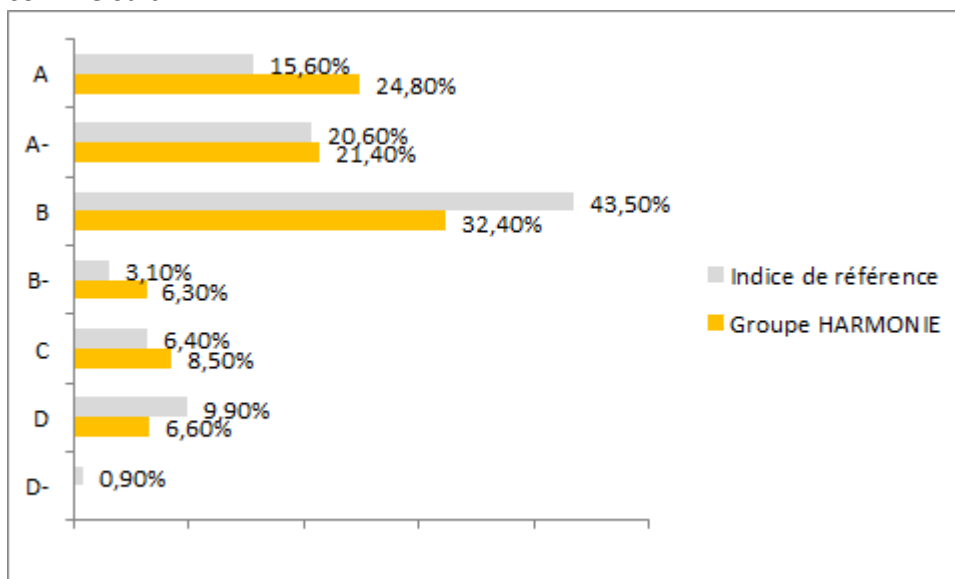
- Des interruptions dans la fourniture d'eau,
- Des impacts sur la croissance des activités,
- Des risques d'image.

Au-delà de l'analyse des déclarations et engagements des entreprises, l'étude des controverses portant sur cette thématique constitue un complément indispensable à l'analyse des pratiques des entreprises. Ces controverses portent par exemple :

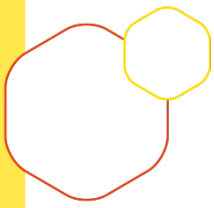
- Sur des pollutions qui impactent la qualité de l'eau, et donc mettent notamment en péril les populations locales, les cultures et l'élevage. Les industries extractives, notamment le secteur minier, sont particulièrement exposées.
- Sur des prélèvements excessifs d'eau dans une zone géographique où cette ressource est rare. Sont particulièrement concernés les producteurs de boissons, ou encore les producteurs d'électricité.

3 - Les résultats de l'analyse :

L'analyse du portefeuille Harmonie Mutuelle en comparaison avec l'indice de référence selon les scores attribués aux entreprises par le CDP WATER à fin décembre 2017 s'établit comme suit :



- Sur l'ensemble des émetteurs concernés par cette thématique eau représentant 14% du portefeuille, 84.9% obtiennent une note comprise entre A et B- contre 84.3% pour l'indice de référence, soit un score satisfaisant proche de l'indice. Ce score montre que la thématique "eau" est un sujet pris en compte au plus haut niveau par les émetteurs en portefeuille. A titre d'exemple, l'émetteur Iberdrola, producteur d'électricité implanté en Espagne, très souvent touché par le manque d'eau, multiplie les initiatives (recyclage, remplacement de ses centrales thermiques...).
- Il en ressort également de cette étude que 5 Entreprises dont l'eau représente un enjeu clé dans leur secteur d'activité, n'ont pas souhaité répondre aux questionnaires du CDP, ce qui interpelle.



- Pour 5 autres Entreprises concernées pas la thématique "eau" et présentes dans notre Portefeuille, l'étude n'a pas pu être réalisée puisqu'elles n'ont pas été interrogées à travers le questionnaire CDP. Il s'agit des émetteurs suivants :
 - *BASIC FIT NV
 - *DAVIDE CAMPARI-MILANO SPA
 - *ERAMET
 - *HERA
 - *MELAI HOTELS INTERNATIONAL

- Par ailleurs, nous avons pu souligner qu'une société faisait l'objet de controverses importantes sur la thématique de l'eau et qu'une autre société était également à surveiller pour ses mauvaises pratiques qui étaient toutefois moins importantes, mais récurrentes et structurelles.

▪ La thématique « Santé et Bien-être des salariés »

1- choix des critères utilisés pour cette thématique :

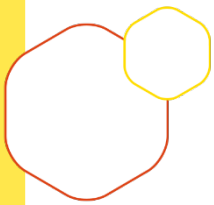
Après étude auprès de diverses agences d'évaluation extra-financière, il s'avère que les indicateurs pressentis en 2017 sur l'analyse de cette thématique (nombre d'accidents de travail, absentéisme, arrêts de maladie, télétravail, congés aidants familiaux), en cohérence avec les axes prioritaires définis par le référentiel de RSE du Groupe HARMONIE, ne correspondent pas à ce jour à un niveau de données disponibles pour l'univers d'investissement du portefeuille.

En effet, la mise en œuvre et d'autant plus la communication sur ces critères correspond à des standards pour des entreprises ayant leurs activités en France ou dans certains pays européens. Mais dès que l'on considère les grands groupes internationaux, les communications concernant les données sociales sont extrêmement réduites et le plus souvent inexploitable. Ainsi des données très simples, comme la répartition du nombre de salariés par pays ne sont pas disponibles. Et des indicateurs qui semblent a priori aussi basiques que le taux d'accidents du travail, lorsqu'ils sont publiés manquent totalement de fiabilité. On peut par exemple constater des taux invraisemblablement bas dans des zones géographiques où le Droit du Travail est peu présent.

Partant de constatations similaires, une initiative a été lancée par plusieurs investisseurs en 2017, à l'instigation de « Share Actions » pour solliciter des entreprises cotées pour qu'elles publient leurs données sociales : « The Workforce Disclosure Initiative (WDI) ».

Les premiers résultats des réponses aux questionnaires seront publiés courant 2018.

Après ce constat, Harmonie ne peut qu'encourager ce genre d'initiatives afin de disposer de données plus pertinentes sur cette thématique pour les années à venir.



2.4– Traduction des critères RSE dans la politique d’investissements de la Mutuelle

La politique de placements de la mutuelle repose sur les 3 piliers : générer un rendement financier, assurer la solvabilité de la mutuelle et réaffirmer l'engagement sociétal et environnemental. Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette politique qui reposent sur ces trois piliers, permet de réaffirmer l'engagement sociétal et environnemental de la mutuelle.

Ces objectifs se déclinent par classe d'actifs sur le volet engagement sociétal et environnemental.

2.4.1 - Immobilier

Si la plupart des bâtiments sont en bon état d’entretien, beaucoup sont obsolètes (Emplacement, performances énergétiques, aménagements, architecture etc.) et présentent des taux d’occupation peu pertinents au regard des usages actuels (car trop grands ou trop petits, avec des espaces de travail qui ne sont plus en adéquation avec les besoins d’exploitation).

Cette obsolescence est normale pour des bâtiments ayant entre 10 et 30 ans. Elle représente également une source très importante de consommation par le vieillissement des équipements techniques, des besoins en réaménagements et en rénovation.

A l’avenir, les objectifs sont multiples :

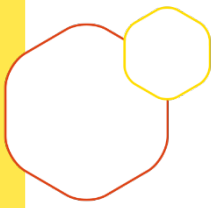
- Investir dans des immeubles labélisés et compacts afin de maîtriser les impacts environnementaux du patrimoine immobilier d’Harmonie Mutuelle, que ce soit pour les besoins d’exploitation de la mutuelle ou pour l’immobilier de rapport.
- Plan de réduction de surfaces exploitées.
- Plan de travaux pour améliorer les performances énergétiques des sites conservés.
- Plan de travaux pour améliorer les conditions d’accueil des collaborateurs sur les sites conservés.

2.4.2 – Prise de participations

Les objectifs pour 2017 de la SA Mutex est de présenter sa notation AFNOR et d’introduire une politique de placements pour le périmètre délégué à OFI (hors OPCVM non OFI) pour les nouveaux investissements, une exclusion sur des actifs répertoriés dans la catégorie ISR « sous surveillance » et en Risques ESG Elevés toutes thématiques confondues.

Pour rappel, la détermination des émetteurs à « Risques ESG élevé » porte sur les émetteurs :

- Ayant déjà fait l’objet de controverses majeures, lorsque l’analyse ESG ne démontre pas la mise en place de mesures correctrices adaptées.



- Dont l'analyse ESG révèle des signaux d'alerte fort : l'objectif est de détecter les émetteurs qui présentent les plus grandes faiblesses, du fait notamment de :
 - Mauvaises pratiques de Gouvernance,
 - Multiplication de controverses et absence de plan d'action visible.

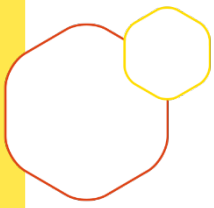
2.4.3 – Valeurs mobilières de placements

La politique de placement de la Mutuelle s'inscrit dans la démarche d'intégration des principes du Développement Durable et Responsable. Harmonie Mutuelle est en effet convaincue que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) offre de meilleures perspectives à moyen et long terme et une meilleure maîtrise des risques sur ces actifs sans appauvrir le rendement.

C'est pourquoi la Mutuelle a intégré dès 2014 dans la gestion de ses actifs de rendement les critères ESG. Des objectifs et des contraintes sont ainsi fixés :

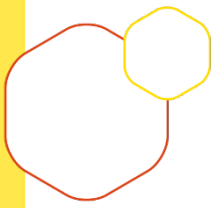
1. Harmonie Mutuelle a défini des critères d'exclusion applicables aux émetteurs privés qui :
 - contreviennent gravement à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial de l'ONU dont les 4 domaines sont les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption,
 - sont impliqués dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des Bombes prohibées par les conventions d'Oslo et d'Ottawa,
 - sont impliqués dans la production ou le commerce des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à uranium appauvri,
 - appartiennent au secteur de la production du tabac,
 - sont concernés par l'exploitation des mines de charbon thermiques en raison des émissions importantes de gaz à effet de serres, dont l'activité ou le chiffre d'affaires dépasse 20%.
2. Harmonie Mutuelle a également défini des objectifs mesurables aux sociétés de gestion :
 - avoir pour objectif que 100 % des émetteurs privés détenus dans les mandats ou les fonds réservés fassent l'objet d'une analyse extra-financière (interne et/ou externe) afin de garantir notamment que ces émetteurs ne soient pas impliqués dans les domaines d'exclusions évoqués ci-dessus,
 - avoir pour objectif d'améliorer la notation de la performance extra-financière constatée en fin d'année précédente en fonction des consignes d'Harmonie Mutuelle,
 - avoir pour objectif de réduire les gaz à effet de serre dans l'optique de respecter l'objectif des -2° du réchauffement climatique, notamment en investissant dans des obligations dites « green bonds » ou des actifs qui ont pour objectif de réduire les émissions de carbone.

Des actions très concrètes ont été identifiées en début d'année 2018 :



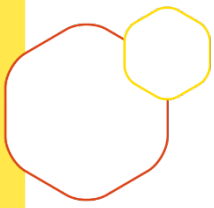
- Modification pour les émetteurs dont le chiffre d'affaires ou l'activité est réalisée au travers du charbon : exclusion de ces émetteurs ayant un chiffre d'affaires > à 20% au travers du charbon (50% précédemment),
- envoyer des lettres aux émetteurs ne publiant pas au CDP Water,
- Soutenir l'action du « Workforce Disclosure Initiative (WDI) ».





PARTIE 3

Analyse des risques climatiques et Trajectoire de limitation du réchauffement climatique



3.1 – Analyse du risque climat- énergie et de la TEE

L'accumulation à un niveau sans précédent de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne un réchauffement climatique aux risques multiples sur les économies et les Sociétés du globe. Ainsi les risques climatiques peuvent être divisés en 3 catégories* :

- les risques climatiques physiques : ce sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets du changement climatique (modification des températures, régime de précipitations, sévérité des événements climatiques extrêmes) sur les acteurs économiques et les portefeuilles d'actifs.
- Les risques de transition : ce sont les impacts financiers incertains (positifs ou négatifs) qui résultent de la mise en place d'un modèle économique bas carbone sur les acteurs économiques (incertitude sur les modalités de mise en œuvre d'une trajectoire bas carbone en terme économique et social).
- Les risques de responsabilités : ce sont les impacts financiers incertains résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

*Source I4CE (institut for climat economics)

Les différentes classes d'actifs du portefeuille sont concernées par ces risques.

3.1.1 L'immobilier

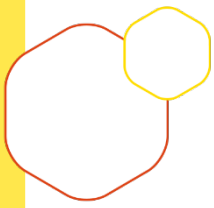
Un diagnostic sur le parc immobilier détenu en propre peut donner une idée de l'exposition aux différents risques notamment les risques de non-conformité énergétique pour certains bâtiments.

Un audit doit mettre en lumière les faiblesses du patrimoine et de pouvoir arbitrer sur des choix d'implantation afin de réduire l'impact énergétique de celui-ci.

3.1.2 -Les participations

La SA Mutex est sensible aux rejets de gaz à effets de serre mais, de par son activité, elle est surtout concernée par la consommation d'énergie pour ses locaux. Elle a actualisé son bilan Carbone fin 2017 : sa consommation d'électricité est en baisse de 2% et sa consommation de carburant par sa flotte automobile est également en baisse de 19%.

Sur le suivi de son portefeuille de placement, une analyse a été effectuée avec l'aide de la société OFI AM et les résultats ont été produits dans son rapport LTE 2017 : l'approche est très proche de celle d'Harmonie Mutuelle et les premiers résultats sont encourageants, ils traduisent bien les engagements pris.



3.1.3 Les valeurs mobilières de placement

Sur cette catégorie, seuls les émetteurs privés en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse sur le risque climat.

Afin d'apporter un éclairage sur les risques encourus, la démarche a été d'identifier les secteurs concernés, de décrire la méthodologie d'analyse pour enfin mesurer les impacts et /ou les solutions mise en œuvre ou à mettre en œuvre pour prévenir ces risques.

3.1.3.1- identification des secteurs concernés par le risque climat

Il est important dans un 1er temps de distinguer les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs pour lesquels l'enjeu est déterminant et sont, de ce fait, qualifiés de secteurs « carbo-intensifs ».

La méthode d'analyse développée repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique et s'applique aux secteurs concernés.

A l'intérieur de ces secteurs carbo-intensifs responsables d'environ 90% des émissions de Gaz à effet de serre (GES), l'attention est portée plus particulièrement sur :

- Les acteurs à risque :

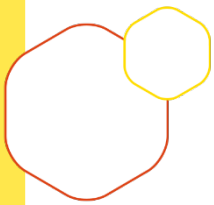
Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique.

En effet, pour respecter les objectifs fixés par la transition énergétique, et contenir le réchauffement climatique sous les 2°C à l'horizon de 2100, l'agence Internationale de l'énergie (AIE) considère qu'un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % des réserves de charbon devront rester sous terre. Selon l'expression anglaise, **ces actifs deviendraient sans valeur** : on parle de supports « stranded assets ».

- Les acteurs apportant des opportunités d'investissement :

Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement puisqu'ils favoriseront la transition énergétique. Il s'agit :

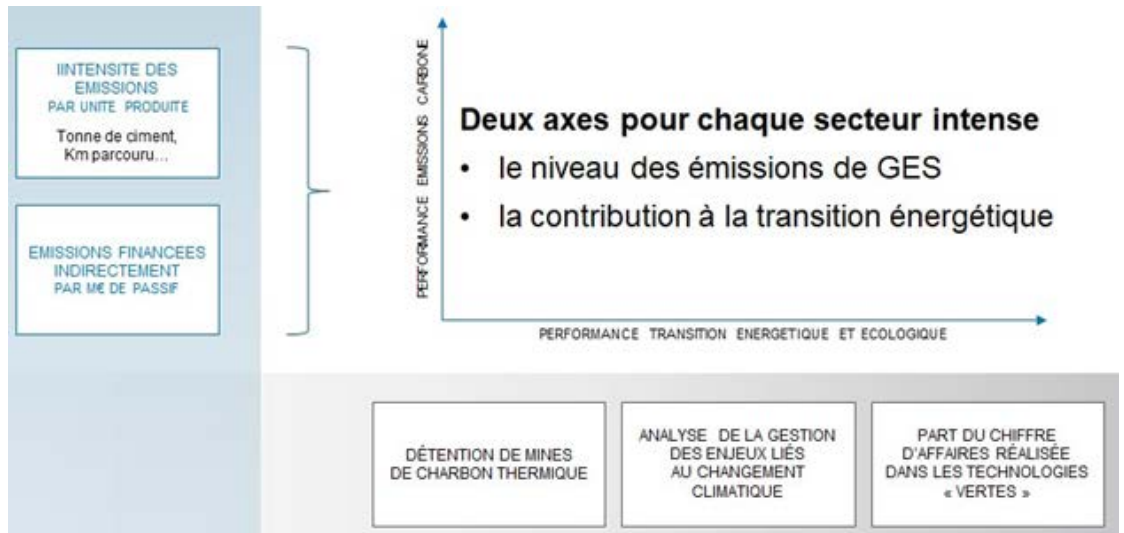
- des sociétés les moins émettrices de Gaz à effets de serre dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions financées en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison pour les sociétés moins bien notées,
- des sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique » en engageant de nombreuses actions. Ces sociétés, de par leurs activités, peuvent être à l'instant, fortement émettrices de Gaz à effet de serre mais, demain grâce aux progrès réalisés, elles induiront les évolutions les plus significatives,
- des sociétés qui de par leurs produits ou services sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...



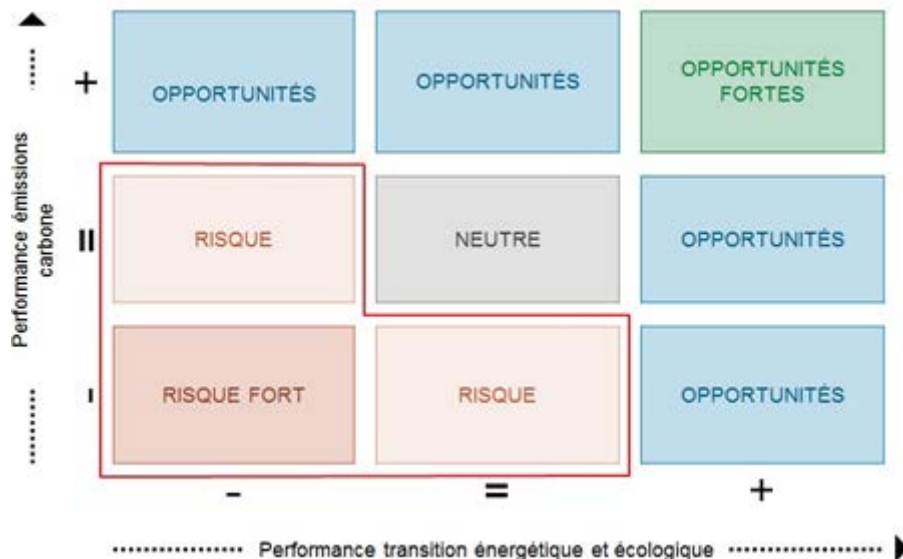
3.1.3.2 Méthodologie d'analyse du risque climat et de la TEE

L'analyse est réalisée selon deux axes :

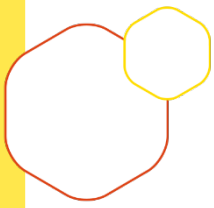
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités de l'entreprise
- L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

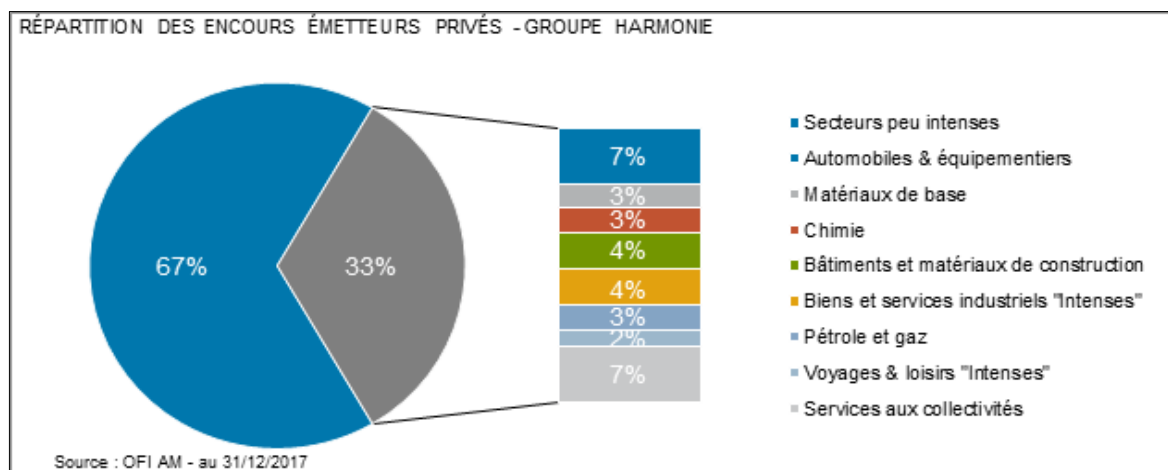


3.1.3.3 Résultats de l'analyse

Les résultats de l'analyse, après application de la méthode présentée précédemment, se déclinent en trois parties :

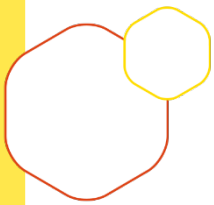
1 – les secteurs carbo intenses :

A fin décembre, la répartition sectorielle des encours émetteurs privés du portefeuille entre les secteurs intenses et les secteurs peu intenses en émissions carbone, est illustrée dans le graphique suivant :



Sur le portefeuille Harmonie Mutuelle, 67% des émetteurs privés en portefeuille relèvent de secteurs peu intenses : ils sont de ce fait peu ou pas du tout exposés aux risques de transition énergétique.

33% des émetteurs privés en portefeuille relèvent de secteurs « carbo intenses » : cette catégorie est donc potentiellement à risques si les émetteurs ne font rien pour prévenir ces risques.

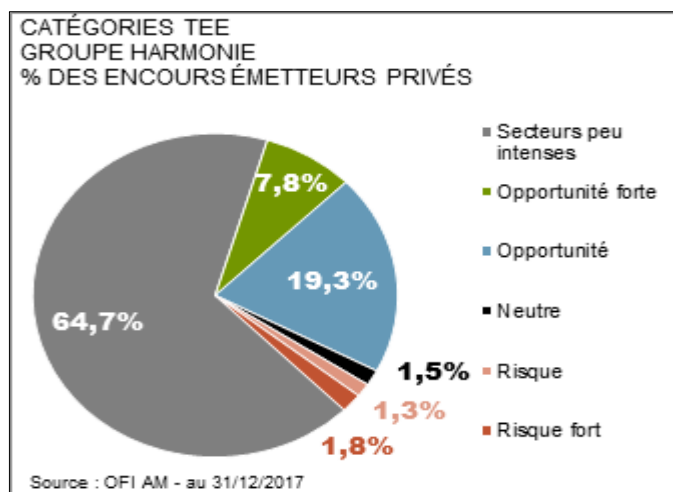


2 – Les émetteurs à risques :

Sur les 33% relevant des secteurs à risques, 31.7% ont fait l'objet d'une analyse sur la TEE.

Le graphique précédent permettait d'identifier la répartition des secteurs à risques par types d'activités. L'analyse a été complétée par une qualification des risques encourus entre le risque fort et l'opportunité forte.

Le graphique suivant permet de mesurer les résultats :

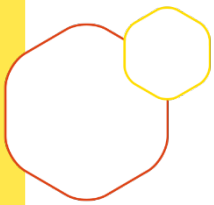


Comme le démontre le schéma ci-dessus, pour les secteurs « carbo intensifs » :

- 1.8% du portefeuille sont à risques forts c'est-à-dire à fortes émissions de Gaz à effet de serre : ces émetteurs à ce jour ne changent pas leur modèle et de ce fait ne pourront pas s'améliorer.
- 1.3% du portefeuille sont situés dans la zone "Risque", c'est à dire qu'il s'agit d'émetteurs à fortes émissions de Gaz à effet de serre mais ils sont en recherche de solutions pour prévenir les risques de changement climatiques.
- 1.5% du portefeuille sont situés en zone "neutre" à savoir moyennement émetteurs de Gaz à effets de serre et en recherche de solutions pour prévenir les risques de changement climatique.
- Le reste soit 27.1% du portefeuille sont situés en zone d'opportunité (19.3% en zone "opportunité" neutre et 7.8% en zone "opportunités fortes"), ce qui démontrent que ces émetteurs ont déjà trouvé une alternative à leur modèle carbo-intensif pour répondre à la transition énergétique.

La part d'émetteurs à risque car insuffisamment impliqués dans la Transition Energétique et Ecologique demeure importante.

Parmi ces émetteurs, on peut citer les émetteurs ayant des réserves de combustibles (pétrole, gaz). Exemples : Total et EDF.



A préciser

Les deux représentations graphiques illustrent des analyses complémentaires : le deuxième graphique donne les émetteurs pour lesquels une analyse sur la TEE a été réalisée alors que le premier graphique concerne les émetteurs pour lesquels les émissions carbone ont été publiées ou estimées.

3- Les émetteurs présentant des opportunités :

Au sein des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone, représentant 35.3% des émetteurs privés en portefeuille, 27.1% - soit plus des 3/4 - s'impliquent de manière positive pour la Transition Energétique et Ecologique (catégories « opportunité » et « opportunité forte »).

4- Les énergies fossiles et les technologies vertes :

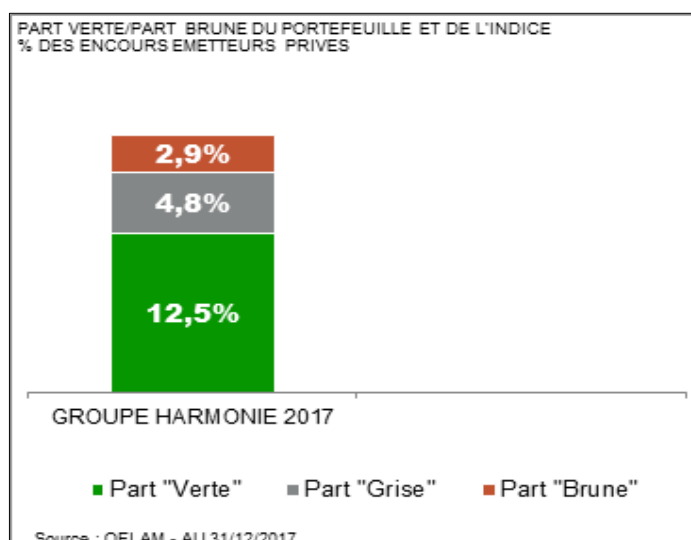
On entend par « technologies vertes » les solutions liées à la production d'énergies renouvelables, à savoir les bâtiments verts, les produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

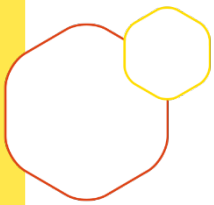
Sur ce thème, une analyse de notre portefeuille a été réalisée afin d'identifier en % d'émetteurs ceux qui répondaient aux critères de part « verte », « grise » ou « brune ».

On entend par :

- Part verte, les émetteurs proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10 % minimum),
- Part grise, les émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires).
- Part brune, les émetteurs privés détenant des réserves de combustibles fossiles.

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs répondant à ces trois critères :





Nous constatons au niveau du portefeuille que 12.5 % des émetteurs sont en part verte, 4.8% en part grise et 2.9% en part brune ce qui nous permet de mesurer notre situation à fin décembre 2017. Il est important de souligner que cette analyse est très récente et que certains émetteurs n'ont pas communiqué sur le sujet, ce qui peut fausser les résultats. L'analyse permet de constater que certains émetteurs sont simultanément en « Risques » de par leur détention d'énergies fossiles, et en « Opportunités » de par les solutions qu'ils apportent. C'est le cas par exemple d'EDF et d'ENGIE.

3.2 – Mesures de l'empreinte carbone

La part de l'énergie dans les émissions mondiales de Gaz à effet de serre ne cesse de croître : entre l'année 1990 (année de référence du Protocole de Kyoto, l'accord précédant celui de Paris) et l'année 2012. Celle-ci a progressé de 51%. Une croissance qui suit celle de la production énergétique mondiale.

Le constat à ce jour : 80% des émissions mondiales de CO2 sont dues à la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon...) et 60% de l'effet de serre sont générés par les émissions de CO2.

Afin d'agir positivement sur cet aspect, Harmonie Mutuelle a recensé les données pour les émetteurs présents dans les mandats obligataires, son objectif étant de vérifier si ces émetteurs prenaient ou allaient prendre des mesures pour réduire leurs émissions de CO2.

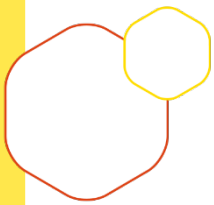
En fonction des résultats des arbitrages peuvent être effectués.

Harmonie Mutuelle n'a pas souhaité publier son empreinte carbone pour l'année 2017. L'appréciation de l'empreinte carbone se fait à partir de différents critères qui sont le scope 1, le scope 2 et le scope 3.

Le scope 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre directement liés à la fabrication du produit, le scope 2 aux émissions liées à la consommation d'énergie nécessaires à la fabrication et le scope 3 à toutes les autres émissions non liées directement fabrication à savoir approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie ...

Au regard de la complexité de l'analyse, certains émetteurs publient leur empreinte carbone ou intensité carbone en appliquant les 3 scopes alors que d'autres émetteurs du même secteur ne publient que les scopes 1 et 2. Les règles n'étant pas totalement définies sur les modalités de calculs de l'empreinte carbone, la qualité des résultats s'en trouve altérée. De ce fait, Harmonie Mutuelle ne souhaite pas communiquer sur l'empreinte carbone de son portefeuille mais elle préfère pour le moment présent comparer les évolutions des émissions de gaz à effet de serre émetteur par émetteur. Si des évolutions négatives sont recensées pour certains émetteurs sur une certaine durée, Harmonie peut toujours demander à la Société de Gestion qui suit cette émetteur d'exercer une influence sur son comportement.

Une fois que les règles de modalités de calculs seront bien définies, Harmonie Mutuelle produira l'information.



3.3 – Trajectoire de limitation du réchauffement climatique

3.3.1 Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

Le scénario 2°C

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ».

L'AIE comme référence

Sur la base de cet objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

2° Investing Initiative: l'alignement des investissements aux objectifs climatiques

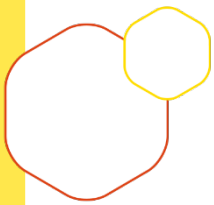
2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion créé en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- De développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières ;
- de déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C ;
- de favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie dé-carbonée.

2ii a ainsi mis au point une analyse de l'alignement des portefeuilles actions et obligations d'entreprises avec l'objectif 2°, en se basant sur les scénarios de l'AIE.

Les secteurs couverts par cette analyse correspondent aux secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre. Deux approches d'analyse sont utilisées :

- Pour les secteurs disposant d'alternatives technologiques (ex : énergies renouvelables pour les services aux collectivités, voitures électriques pour le secteur de l'automobile), l'évolution technologique nécessaire mise en avant dans



les scénarios est comparée aux plans d'évolution de la production des entreprises en portefeuille,

- pour les secteurs ne disposant pas pour le moment d'alternatives technologiques « zéro carbone » (ex : acier, secteur aérien), c'est l'intensité carbone par unité de production qui est prise en compte (ex : tonne de CO2 par km pour le secteur du transport aérien).

Le portefeuille est comparé à un « Indice de référence 2° » spécifiquement ajusté au portefeuille en fonction de son exposition géographique et de sa taille. L'indice 2° est déterminé en fonction des évolutions technologiques prévues dans les scénarios. A noter que le modèle évalue l'alignement des portefeuilles sur un horizon de cinq ans. Les résultats des analyses sont ensuite présentés par secteur, et par type de portefeuille (actions, obligations).

3.3.2 Contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique dans le portefeuille

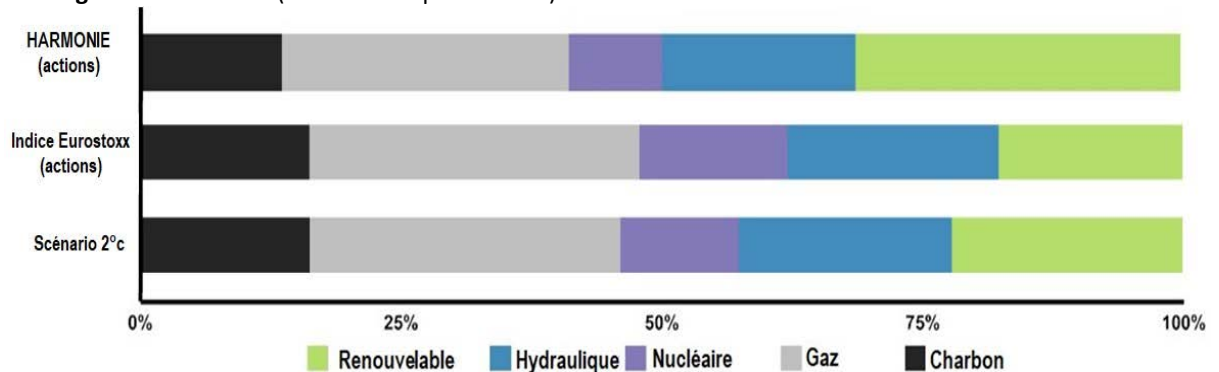
Les principaux résultats de l'analyse réalisée par Zii pour le portefeuille Harmonie Mutuelle à fin décembre 2017 étaient les suivants pour uniquement deux secteurs d'activités (analyse par poche : obligations et actions).

A ce jour, cette analyse n'est pas disponible pour tous les secteurs puisqu'elle est en phase de construction. Harmonie Mutuelle a jugé intéressant de communiquer sur ces deux secteurs qu'elle détenait en portefeuille afin d'expliquer la démarche et présenter l'analyse que sera conduite pour les années à venir :

Pour les producteurs d'électricité :

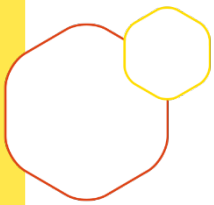
Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2022.

Partie gérée en actions : (1% de notre portefeuille)



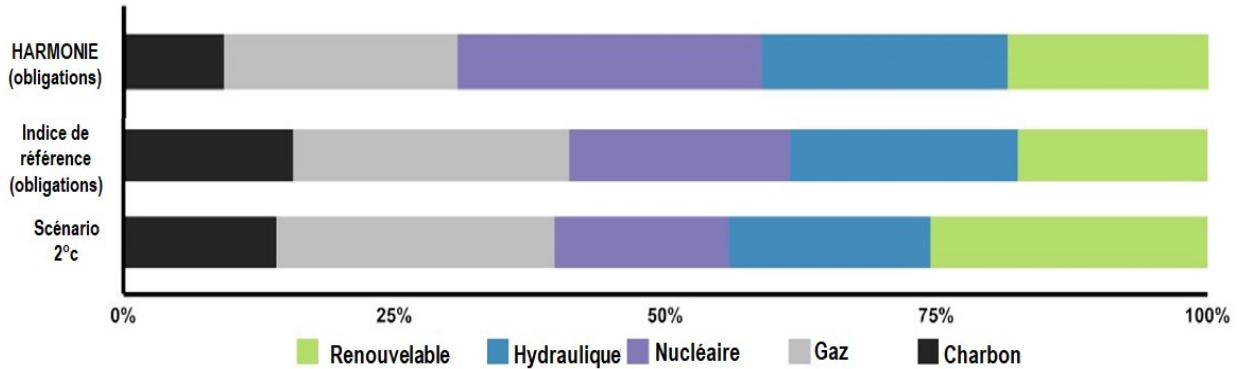
Sources : analyse Zii - commentaires : OFIAM

L'objectif 2°C est atteint et dépassé pour la part du charbon et des énergies renouvelables dans le mix énergétique du portefeuille.



A titre de comparaison, pour l'indice Eurostoxx, l'objectif 2°C est atteint pour la part du charbon. L'indice est en retard toutefois sur la part des renouvelables (78% de l'objectif 2°C).

Partie gérée en obligations : (3.4% de notre portefeuille)



Sources : analyse 2°ii - commentaires : OFIAM

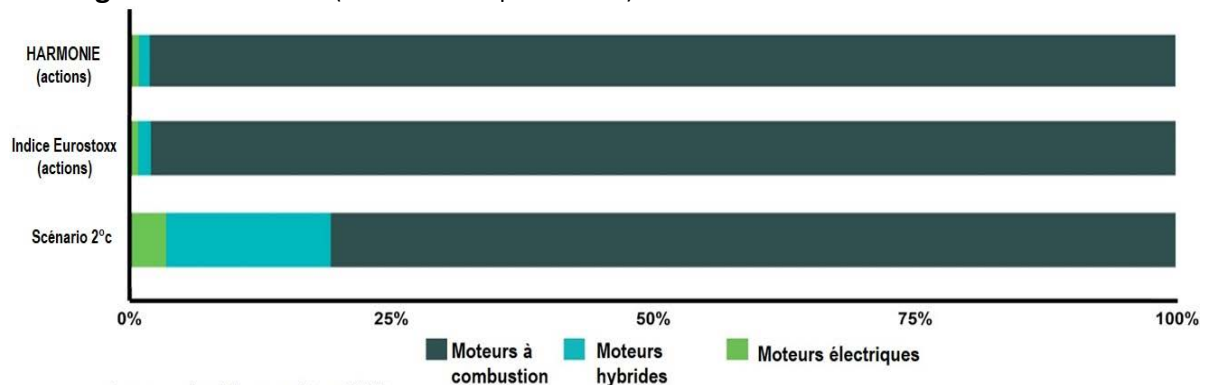
L'objectif 2°C est largement atteint pour la part du charbon dans le mix énergétique du portefeuille. Toutefois, cela n'est pas le cas pour la part des énergies renouvelables, sous pondérées par rapport au Scénario 2°C.

A titre de comparaison, pour l'indice de référence, l'objectif est quasiment atteint pour la part de charbon dans le mix énergétique des producteurs d'électricité (90%), mais l'indice est en retard en ce qui concerne la part des renouvelables (68% de l'objectif 2°C).

Constructeurs automobiles :

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque technologie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2022.

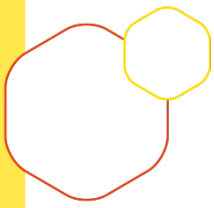
Partie gérée en actions : (0.8% de notre portefeuille)



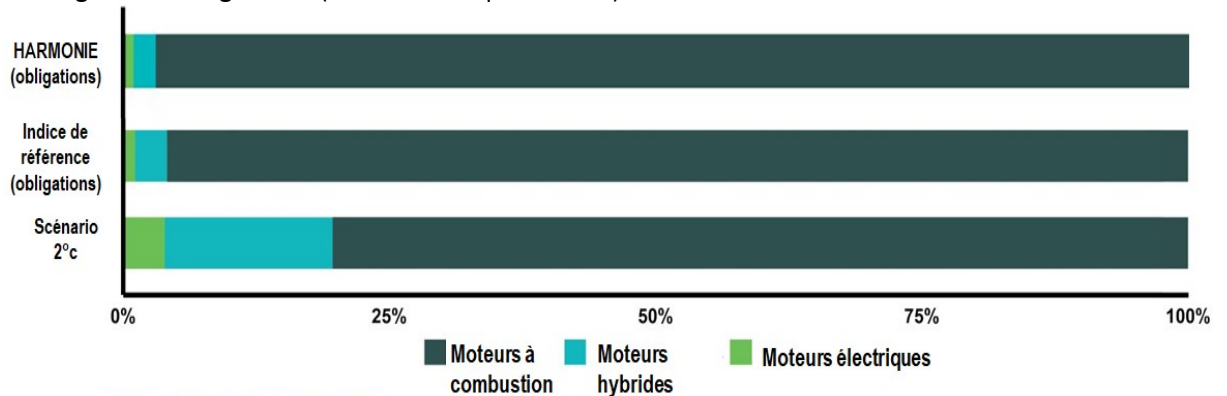
Sources : analyse 2°ii - commentaires : OFIAM

Les objectifs du Scénario 2°C ne sont atteints pour aucune des technologies chez les constructeurs automobiles du portefeuille. A ce titre, les parts des véhicules électriques et des véhicules hybrides restent largement insuffisantes par rapport au scénario.

A titre de comparaison, la situation est similaire chez les constructeurs automobiles de l'indice Eurostoxx. La part des véhicules électriques ne représente que 24% de l'objectif et celle des véhicules hybrides 8% de l'objectif.



Partie gérée en obligations : (1.5% de notre portefeuille)



Les objectifs du Scénario 2°C ne sont atteints pour aucune des technologies chez les constructeurs automobiles du portefeuille. A ce titre, les parts des véhicules électriques et des véhicules hybrides restent largement insuffisantes par rapport au scénario. A titre de comparaison, la situation est similaire chez les constructeurs automobiles de l'indice de référence. La part des véhicules électriques ne représente que 29% de l'objectif et celle des véhicules hybrides 19% de l'objectif. Cela traduit un retard global des constructeurs automobiles en ce qui concerne leur alignement au Scénario 2°C.

Cette première analyse à partir de deux exemples devra être étendue l'année prochaine à d'autres secteurs d'activités.
